



Trail des 2 Roches



2^{ème} édition du Trail des 2 Roches
Le dimanche 25 juin 2017
à Vergisson (71)

Organisé par le Club Alpin Français de Mâcon

REGLEMENT

Article I : organisation

Le Trail des 2 roches est organisé par le Club Alpin Français de Mâcon.

Contact:

- Email : clubalpin.macon.secretariat@gmail.com
- Site internet : <http://macon.ffcam.fr/t2r-trail-des-2-roches.html>
- Facebook : <https://www.facebook.com/TrailDes2Roches/>
- Téléphone : 03 85 38 57 74

Article II : principe général

Le Trail Des 2 Roches est une sortie nature « Trail : courir et marcher », sur des sentiers, chemins et routes (10 % maximum de routes goudronnées).

Deux parcours sont proposés : 12 et 27 km.

Les deux sorties se déroulent le dimanche matin du 25 juin 2017, au départ de Vergisson, et sur plusieurs communes : Davayé, Solutré, Vergisson, Pierreclos, Prissé.

Les distances et dénivelées sont données à titre indicatif, sous réserve de vérifications kilométriques.

L'organisation se réserve le droit de modifier le circuit pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques. Si alerte météo orange, suppression totale de la manifestation.

Article III : participants

Le Trail Des 2 Roches est une compétition ouverte à toute personne adulte, sans classement particulier, coureur régulier et entraîné, plus particulièrement adepte de la course à pied.

L'épreuve de 12 km est ouverte à tous à partir de la catégorie Cadet (16-17 ans)*.

L'épreuve de 27 Km est ouverte à tous à partir de la catégorie Junior (18-19 ans)*.

Il est recommandé à l'ensemble des participants de prendre connaissance du règlement et d'en accepter toutes les clauses. Pour les mineurs, une autorisation parentale doit obligatoirement être renseignée et remise lors du retrait du dossard, le jour de l'épreuve.

Le règlement sera affiché au format A3 sur le lieu de déroulement de la manifestation.

Article IV : déroulement des deux trails

A partir de	07h00	Ouverture de remise des dossards
	08h15	Fin de remise des dossards du 27km
	08h20	Briefing 27km
	08h30	Départ du circuit de 27 km.
	09h15	Fin de remise des dossards du 12km
	09h20	Briefing 12km
	09h30	Départ du circuit de 12 km.
	12h00	Début de remise des lots (horaire approximatif)
	13h00	Tirages au sort (horaire approximatif)

Article V : ravitaillement

- Trail 12 km : un ravitaillement (point d'eau) à mi-parcours et à l'arrivée.
- Trail 27 km : deux ravitaillements (1 point d'eau et un ravitaillement avec aliments énergétiques) durant le parcours et un à l'arrivée.

Chaque participant est libre de porter son propre ravitaillement solide et liquide. Afin de limiter l'impact sur la nature, les ravitaillements sauvages et les assistances particulières ne sont pas autorisées.

Article VI : matériels obligatoires (contrôles inopinés possibles)

Chaque participant devra se munir :

- d'un sac à dos avec réserve d'eau ou une gourde ceinture,
- d'un sifflet par coureur,
- de chaussures adaptées à la pratique du trail.

Les bâtons de traileur ne sont pas autorisés.

Article VII : encadrement et sécurité

Une quarantaine de bénévoles, adhérents ou non adhérent du Club Alpin Français de Mâcon (voitures, VTT ou piétons), sont répartis sur l'ensemble des parcours pour la sécurité, le balisage et les ravitaillements.

Des postes de secours « premiers soins » seront placés sur les deux circuits, ainsi qu'à l'arrivée (Croix Rouge, médecins, bénévoles du club).

Les traversées de route se font aux ordres des signaleurs-baliseurs.

Les participants acceptent de fait d'être stoppés momentanément en cas de danger. La voiture balai sera assurée par un ou deux vététistes sur chaque circuit.

En cas d'abandon, le participant remet son dossard au signaleur le plus proche du lieu de son abandon.

Le retour se fera par les itinéraires de repli, en cas de situation grave, un rapatriement pourra être effectué par le service de sécurité (croix rouge) ou les organisateurs.

Article VIII : contrôles

Des commissaires de course, soit postés, soit à VTT, sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur les circuits. Les contrôleurs peuvent mettre hors-course un participant qui ne respecterait pas les clauses du règlement.

Article IX : pénalité, exclusion

- Non-respect des règles de sécurité.
- Abandon de déchets hors zone de ravitaillement.
- Non-respect du balisage ou tricherie.
- Non-respect de l'environnement et des zones Natura 2000 *.
- La perte de la puce permettant le chronométrage sera facturée 20€, et entraîne une disqualification immédiate.

Les décisions sont sans appel et sont sous la responsabilité des différents responsables de la manifestation.

* Le Réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels CEE, terrestres ou marins, identifiés par la rareté et la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et leurs habitats : Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Article X : assurances

Le Club Alpin Français de Mâcon a souscrit une assurance pour l'organisation du trail, conformément à la législation en vigueur.

Celle-ci ne couvre pas vos propres dommages mais seulement ceux causés à autrui.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité.

Article XI : récompenses pour chaque trail

- Des récompenses seront distribuées aux trois premières et aux trois premiers du scratch (classement général) de chaque parcours. Aucun autre classement n'aura lieu.
- Une récompense sera attribuée à l'équipe ou au club le plus représenté lors des inscriptions en ligne.
- Un tirage au sort parmi les numéros de dossards sera effectué. La gagnante ou le gagnant repartira avec un accessoire de trail offert par notre partenaire "Berry Paysage Elagage".
- D'autres lots de nos partenaires seront attribués au hasard, par tirage au sort.

A chaque tirage, en cas d'absence, un nouveau tirage au sort sera réalisé, jusqu'à ce que la personne au dossard gagnant se présente.

Article XII : inscriptions

Formalités administratives

Inscriptions en lignes : Les inscriptions s'effectueront sur le site YAKA EVENT <http://www.yaka-inscription.com/t2r2017/>
Ce lien est aussi disponible sur le site internet du Club alpin de Mâcon.

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au vendredi 23 Juin minuit. Toutes inscriptions reçues après cette date et heure ne sont plus traitées.

Le certificat médical ou la licence sportive seront à présenter au moment du retrait des dossards (photocopie) sauf s'il a été chargé et validé lors de l'inscription en ligne.

Inscriptions sur place : elles seront possibles de 7h00 à 8h15 maximum pour le 27km et jusqu'à 9h15 pour le 12km. Elles auront lieu sur le site de départ, moyennant 3 € de plus par inscription. La présentation d'une copie du certificat médical ou de la licence sportive est obligatoire.

Article XIII : droits d'engagement

Les tarifs comprennent l'inscription, les ravitaillements le long du parcours et celui de l'arrivée.

Trail de 12 km : 10 €

Trail de 27 km : 22 €

Les coûts liés à la plateforme d'inscription et aux frais bancaires seront à la charge des participants lors du paiement en ligne.

En dehors des ravitaillements sur les circuits et à l'arrivée, un stand buvette sera mis à disposition moyennant quelques euros.

Article XIV : certificat médical

Chaque participant court sous sa responsabilité et doit fournir la copie d'un certificat médical, autorisant la pratique de la course à pied **en compétition**, datant de moins d'un an, ou de sa licence sportive (Fédération Française d'Athlétisme ou triathlon). Ce document est à présenter au moment de la remise des dossards, sauf s'il a été chargé et validé lors de l'inscription en ligne. Sans cette preuve, le participant ne pourra pas participer à la course et ne pourra pas être remboursé.

Article XV : désistement et changement de parcours

Un participant inscrit peut se désister et être remboursé selon les modalités suivantes :

- Jusqu'au 19 juin inclus : remboursement intégral (sauf frais bancaires).
- Après le 22 juin : aucun remboursement.
- Aucun changement ne pourra être effectué après le 19 juin.

Article XVI : droits à l'image et sponsoring

De par leur engagement, les participants du Trail des 2 Roches acceptent que les photos ou films pris durant la manifestation puissent être diffusés par les organisateurs.

Chaque participant est libre de se faire parrainer et d'arborer ses propres couleurs.